

Responsable d'établissement

Monsieur Rachid FERCHICHI Directeur du "Grand Chêne",
Responsable de la structure CER : Monsieur Lahlou IHADDADEN

Description En France il existe 69 Centres Educatifs Renforcés. En Lorraine on en compte 7, celui de Pommérieux est le seul en Moselle. -
Missions : Les CER exercent les missions générales des établissements de placement éducatif c'est à dire : Un accueil en hébergement des mineurs placés par la juridiction dans le cadre pénal, ou hébergement à durée variable (entre trois mois et six mois) et qui permet aux mineurs placés de construire leur identité, faire l'apprentissage des règles qui régissent la relation sociale, et restaurer les liens familiaux et préparer leur insertion professionnelle, scolaire et sociale.

Modalité d'organisation d'un CER Un CER fonctionne par session, sur la base d'un programme éducatif se déroulant sur plusieurs mois (trois à six mois) dont le suivi est obligatoire pour l'ensemble des jeunes accueillis. Chaque session peut accueillir au maximum 8 mineurs. Les jeunes confiés au CER sont issus des juridictions à l'échelon départemental, régional ou limitrophe. Tout placement correspond à un engagement de suivi (en amont et en aval) avec un service de milieu ouvert (= le fil rouge). Le service est garant avant, pendant et après le placement de l'adolescent. Ce sont les directeurs régionaux et départementaux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les établissements et services de la région qui dressent la liste des places disponibles dans les différents CER. Ils gèrent également la programmation des sessions. Parallèlement, un calendrier annuel de démarrage des sessions est offert aux magistrats référents de chaque jeune placé.

CER de Moselle :

Localisation : Le CER Moselle est appuyé sur l'un des établissements habilité Justice et agréé par l'Aide Sociale à l'Enfance : la Maison de l'Adolescent "le Grand Chêne" à Sarreguemines, accueillant des adolescents et des adolescentes, dans le cadre de la protection de l'enfance. Il se situe

actuellement à Pommérieux, sur le ban de Pournoy la Grasse, sa capacité de prise en charge est de 7 lits, en respect du cahier des charges CER.

Conditions d'admission L'admission concerne uniquement des garçons âgés de 14 à 17 ans. L'admission des jeunes au CER se fait normalement sur ordonnance judiciaire des magistrats ayant en charge les affaires de mineurs, dans le cadre de l'ordonnance de Février 1945 relative à la jeunesse délinquante. L'admission de mineurs relevant des articles 375 et suivants du Code Civil est possible à condition qu'elle reste exceptionnelle et qu'un accord préalable ait été élaboré entre la PJJ et le Conseil Général. Le fonctionnement du programme éducatif du CER exclut le placement en urgence. L'application de la procédure "fil rouge" constitue la règle pour chaque admission. Equipe d'encadrement : - Un chef de service (diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé) - 10 éducateurs - une secrétaire

Mission du CER : La mission principale du CER est d'accueillir des jeunes de 13 à 17 ans. Pendant cet accueil, le centre offre un temps de rupture avec son milieu aux adolescents en difficultés. Temps qui peut être mis à profit pour faire le point sur soi même, sur son passé, sur son avenir et, sur son rapport avec les autres, avec la loi. La finalité est de donner à l'adolescent la possibilité de pouvoir retisser les liens sociaux avec l'autre, de se voir ou revoir dans un cheminement autre que celui de la déviance. Organisation du CER Journée type : 8h30 : lever, petit déjeuner et services, rangement des chambres, douche 9h30 - 11h30 : activités 11h45 : préparation du déjeuner 12h30 : déjeuner 13h30 - 18h : activités 18h - 19h : douche et préparation du dîner pour celui qui est de repas 19h - 19h30 : repas 20h : propreté de la maison et du linge 20h45 : soirée : une fois le nettoyage terminé, rencontre avec les éducateurs, télévision, jeux de société et autres projets mis en place en commun 22h30 : coucher 23h : extinction des feux Il n'y a pas de personnel d'entretien, par conséquent, les tâches de la vie quotidienne seront faites par les personnes présentes à savoir par les jeunes accompagnés du personnel éducatif. Un tableau des rôles de chacun sur la semaine est affiché dans la cuisine. Les repas sont préparés et pris ensemble, chaque jour une personne désignée pour la préparation des repas et une autre personne pour la mise de la table. Le menu doit être confectionné ensemble tous les dimanches soirs et affiché dans la cuisine. - Les activités

Elles sont obligatoires, le planning du mois est préparé par l'équipe éducative. Les activités prévues dans la semaine sont affichées également dans la cuisine.

- Les chambres

Chaque jeune est responsable de la bonne tenue de sa chambre : propreté et rangement.

- L'hygiène corporelle

L'hygiène est indispensable. Pour cela deux salles d'eau sont mises à disposition des jeunes. Pour le linge, une machine à laver et un sèche-linge sont installés.

Fonctionnement pédagogique

Le temps de passage au CER est de quatre mois et une semaine. Il se compose de quatre modules. Entre chaque module, il y a une semaine de retour en famille ou en institution selon la décision du juge. De plus, à la fin de chaque module, un rapport écrit est fait par l'équipe éducative et la psychologue et envoyé au juge et aux services concernés.

MODULE 1 - La rupture (durée 4 semaines) Le premier module s'effectue à la maison-mère en Moselle à Pommérieux. C'est la rupture avec l'environnement habituel et le temps de tous les sevrages : pas de sorties libres, pas de stupéfiants, pas d'oisiveté, pas de contact avec la famille ou l'institution dont il vient. L'objectif du 1er module est d'amener les jeunes à retrouver un rythme de vie stable (horaires), à mesurer où ils en sont dans leur trajectoire et à intégrer "le cadre" comme une nécessité non seulement contraignante (garde-fou) mais également rassurante (repère) et motivante. 4 dimensions à ce module : accueillir, évaluer le niveau de l'adolescent et de sa problématique (bilan physique et psychologique), activités sportives (vtt, marche, escalade, plongée, équitation), temps de paroles (groupes récits de vie et entretiens individuels entre le jeune et son éducateur référent)

MODULE 2 - L'acte de passage (durée 4 semaines) Le second module s'effectue à Pommérieux. Un acte de passage est une épreuve à caractère sportif confrontant l'adolescent aux lois de la nature, aux risques, à la peur, au dépassement de soi. Il est nécessaire de travailler en collaboration et de donner sa confiance aux autres, pour la réussite de l'épreuve. Objectifs du second module : amener le jeune à aborder la réalité autrement que par le déni, des contraintes et des limites, se livrer physiquement, se rendre compte qu'il est capable d'accomplir des actes forts et valorisants.

MODULE 3 - L'itinérance (durée 4 semaines) Il s'effectue hors du site. il sera le temps où les jeunes devront "mettre en acte" les savoir-faire et les savoir-être acquis lors des deux modules précédents. Il s'agira ensuite de les compléter au cours de l'itinérance qui les mènera à la réalisation d'une action, d'un projet. Objectif : confronter les jeunes à la réalisation d'un projet pour leur permettre de concrétiser leurs acquis et d'effectuer des apprentissages complémentaires. Les jeunes seront responsabilisés davantage que dans les modules précédents puisque c'est à partir de leurs propositions que va se construire le parcours.

MODULE 4 - La séparation (durée 3 semaines) Il s'effectue toujours en Moselle. C'est le moment de marquer la séparation entre les jeunes et le CER. Préparer la sortie du jeune d'un milieu structuré, rassurant pour un retour dans un milieu ordinaire où il sera plus acteur de son parcours. Dimensions : restituer au jeune le déroulement de son séjour (photos, écrits...), effectuer avec lui et si possible avec son milieu d'origine (famille, institution, service en milieu ouvert) une évaluation de son séjour, effectuer un travail de deuil, c'est à dire le préparer à sortir du CER et l'aider à se séparer de lui, réintroduire dans la vie du jeune un ensemble de partenaires pouvant l'aider à construire un projet personnel, une fois qu'il aura quitté le CER (carnet d'adresses, de contacts). C'est aussi élaborer un projet avec le jeune en partenariat avec son éducateur de justice.